



Ville de Lamotte-Beuvron

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

RM/BC/2016

Le Conseil municipal se réunira **Salle du Conseil**

Jeudi 02 juin 2016 à 08 H 00

Affiché le **27 MAI 2016**

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 mars 2016,
- Comptes de gestion 2015 : principal et annexes,
- Comptes administratifs 2015 : principal et annexes,
- Affectation définitive des résultats 2015 : budgets principal et annexes,
- Bilan des cessions et acquisitions en 2015,
- Demandes d'admissions en non-valeur,
- Garantie d'emprunt au profit de la SCIC Sologne Agri Méthanisation,
- Autorisation d'intervention sur voirie départementale éligible à récupération du FCTVA,
- SIDELC : sollicitation technique et financière pour l'effacement des réseaux impasse Emile Morin,
- Décision modificative n°1,
- SIDELC : transfert de la compétence « mise en place des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides » et adoption d'une convention d'occupation du domaine public,
- Adoption d'une convention avec la préfecture pour la dématérialisation des actes budgétaires et administratifs,
- Dissolution du Syndicat mixte intercommunal du collège,
- Adoption d'une convention tripartite relative à la fourniture de repas,
- Accord de principe pour l'entretien du passage souterrain de la gare,
- Acquisition des parcelles AH 476, AH 495 et 496,
- Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024,
- Informations et décisions du Maire,
- Questions des conseillers.

Pour le Maire empêché
La 1^{ère} Adjointe
Marie-Ange TURPIN



La Commune de Lamotte-Beuvron est membre de la Communauté de Communes « Cœur de Sologne »

41600 - Loir-et-Cher - Tél. 02.54.88.84.84 - Télécopie 02.54.88.84.83 - site : www.lamotte-beuvron.fr

Toute la correspondance doit être adressée sans indication de nom propre à Monsieur le Maire de Lamotte-Beuvron